

DÉLIBÉRATION N° 2023-102
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2023

Date de la convocation :	
20 octobre 2023	
Date de séance :	
26 octobre 2023	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
27 octobre 2023	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	19
Procurations	5
Votants	21
Pour	21
Contre	00
Abstention	03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	BUIILLARD Michel
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana		X	
FONG LOI Charles		X	DANLOUE Cathy
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges		X	
LI-SENG Isabelle		X	CHAMPS Agnès
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred		X	PERRY Doris
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris	X		
GALENON Minarii		X	
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

OBJET :

**Portant création et
modification d'emplois
permanents**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

19 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements français de l'Océanie une Commune ayant pour chef-lieu PAPEETE ;

Vu la délibération n°2018-82 du 5 juillet 2018, portant ouverture et modification d'emploi à temps complet ;

Vu la délibération n°2019-32 du 21 mars 2019, portant création et modification d'emploi à temps complet ;

Vu la délibération n°2020-16 du 28 février 2020, portant création et modification d'emploi à temps complet ;

Vu la délibération n°2021-63 du 26 août 2021, portant création et modification d'emplois permanents à temps complet ;

Vu la délibération n°2023-50 du 24 mars 2023, portant modification de trois (3) emplois permanents ;

Vu le dernier tableau des emplois permanents à temps complet de la commune de PAPEETE ;

Vu le rapport n°2023-57 du 17 octobre 2023 présenté par Monsieur René TEMEHARO, 3^{ème} adjoint au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

ADOpte

Article 1 : Sont approuvées la création et la modification des emplois permanents telles que présentées respectivement aux annexes 1 et 2 de la présente délibération.

Article 2 : Est approuvé le tableau des emplois permanents tel que présenté à l'annexe 3 de la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante est imputable au budget communal.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance



Marcelino TEATA



Le Maire
Michel BUIILLARD

Annexe 1 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023- 102 CM DU 26 OCTOBRE 2023
Portant créations d'emplois permanents à temps complets

Cadre d'emploi	Grade	Emploi	Nbre	Temps
Conception et Encadrement-A	Tous grades	Adjoint(e) à la Directrice	1	100%
Application-C	Adjoint	Agent d'état-civil	1	100%
		Animatrice jeunesse et insertion	1	100%
		Animateur sportif	1	100%
		Assistante de gestion administrative et comptable	1	100%
Exécution-D	Agent	Agent d'exploitation	1	100%
		Agent de proximité	1	100%

TOTAL

7

Annexe 2 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023- 102 CM DU 26 OCTOBRE 2023
Portant modifications d'emplois permanents à temps complets

Cadre d'emploi	Grade	Direction	Emploi	Spécialité	Nbre	Temps
Annexe à la délibération n°2018-82 du 05/07/2018						
Application-C	Adjoint principal	Direction du marché municipal	Agent de perception		-1	100%
			Adjoint de surveillance et de sécurité		1	
		Direction du marché municipal	Chef de brigade de perception		-1	100%
			Agent de gestion administrative et comptable		1	
	Adjoint	Direction du marché municipal	Agent de perception		-1	100%
			Agent de gestion administrative et comptable		1	
		Direction du marché municipal	Agent de perception		-4	100%
			Adjoint de surveillance et de sécurité		4	
Direction du marché municipal	Agent de perception		-1	100%		
	Adjoint de maintenance et d'entretien technique		1			
Exécution-D	Agent principal	Direction de la protection civile et de lutte contre l'incendie	Planton	Administrative	-1	100%
	Tous grades		Agent d'entretien	Technique	1	
Annexe à la délibération n°2019-32 du 21/03/2019						
Exécution-D	Agent	Direction du marché municipal	Agent de proximité		-1	100%
			Agent de surveillance et de sécurité		1	
		Direction du marché municipal	Agent d'exploitation		-1	100%
			Agent de maintenance et d'entretien technique		1	
Annexe à la délibération n°2020-16 du 28/02/2020						



Application-C	Adjoint	Direction du marché municipal	Agent de perception		-1	100%
			Adjoint de surveillance et de sécurité		1	
		Direction du marché municipal	Agent de perception		-1	100%
			Agent de gestion administrative et comptable		1	
		Direction du marché municipal	Agent contrôleur		-2	
	Technicien de contrôle		2	100%		
Exécution-D	Agent	Direction du marché municipal	Agent de surveillance et de proximité		-1	100%
			Agent de de surveillance et de sécurité		1	
		Direction du marché municipal	Agent de surveillance et de proximité		-1	100%
			Agent de maintenance et d'entretien technique		1	
Annexe à la délibération n°2021-63 du 26/08/2021						
Application-C	Adjoint principal	Direction du marché municipal	Agent de gestion administrative chargée de l'évènementiel et de l'animation		-1	100%
			Responsable de pôle		1	
Exécution-D	Agent qualifié	Direction du marché municipal	Agent de surveillance et de proximité		-1	100%
			Agent de surveillance et de sécurité		1	
Annexe à la délibération n°2023-50 du 24/03/2023						
Application-C	Adjoint	Agent polyvalent de maintenance et d'entretien technique			-1	100%
		Adjoint de maintenance et d'entretien technique			1	

TOTAL

20

Annexe 3 – À LA DÉLIBÉRATION N°2023- 102 CM DU 26 OCTOBRE 2023

Tableau des emplois permanents à temps complet de la fonction publique communale

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A- Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	8
	Conseiller	14
	Directeur de police municipale	1
	Capitaine	1
	Grade minimum : Conseiller à grade maximum : Conseiller qualifié	1
	Grade intermédiaire : Conseiller qualifié A grade principal : Conseiller principal	1
	Grade minimum : Conseiller A grade maximum : Conseiller principal	6+1=7
B- Maîtrise	Technicien principal	22
	Technicien	30
	Chef de service de classe exceptionnelle	2
	Lieutenant	1
	Major	1
	Grade minimum : Technicien à grade maximum : Technicien principal	11
C- Application	Adjoint principal	87
	Adjoint classe exceptionnelle provisoire	2
	Adjoint	124+4=128
	Brigadier	21
	Gardien à Brigadier	3
	Gardien	34

REÇU EN PREFECTURE

le 08/11/2023

Application agréée E-legalite.com

	Adjudant	9
	Sergent de classe exceptionnelle	1
	Sergent	5
	Grade minimum : Adjoint à grade maximum : Adjoint principal	14
D- Exécution	Agent principal	55-1=54
	Agent qualifié	77
	Agent	64+2+1=67
	Agent de sécurité publique qualifié	2
	Agent de sécurité publique principal	2
	Caporal	12
	Sapeur	6
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent qualifié	3
	Grade minimum : Agent à grade maximum : Agent principal	8
	Total général (I)	634+7=641

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON-COMPLET DE LA FONCTION PUBLIQUE COMMUNALE

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
D- Exécution	Agent	90
	Total général (II)	90

Total général (I + II)	724+7=731
---------------------------------	------------------

COMMUNE DE PAPEETE

Rapport n° 2023 – 57

Relatif à un projet de délibération portant création et modification d'emplois permanents

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Adjointes,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions statutaires de la Fonction publique communale, il appartient au Conseil municipal de fixer ou de modifier les emplois permanents.

❖ Dans le contexte de la réorganisation de la direction du marché municipal « Mapuru a Paraita », il est proposé aux membres de :

- **Créer** DEUX (2) emplois permanents à temps complet comme suit :
 - UN (1) emploi « d'Adjoint(e) au directeur(trice) », de catégorie A, du grade de conseiller à celui de conseiller principal de la spécialité administrative, pour renforcer l'encadrement du personnel et développer à la gestion administrative de la direction du marché municipal ;
 - UN (1) emploi « d'Assistante de gestion administrative et comptable », de catégorie C au grade d'adjoint de la spécialité administrative, pour renforcer les compétences en matière de gestion comptable et budgétaire.
- **Modifier** DIX-NEUF (19) emplois permanents à temps complet, dans l'objectif d'uniformiser les intitulés de postes et de redéfinir les fonctions des agents aux regards des missions exercées :
 - NEUF (9) emplois « d'Agent de perception » de catégorie C de la spécialité administrative modifiés comme suit :
 - DEUX (2) emplois au grade d'Adjoint principal :
 - 1 en qualité « d'Adjoint de surveillance et de sécurité » ;
 - 1 en qualité « d'Agent de gestion administrative et comptable » ;
 - SEPT (7) au grade d'Adjoint :
 - 5 en qualité « d'Adjoint de surveillance et de sécurité » ;
 - 1 en qualité « d'Adjoint de maintenance et d'entretien technique » ;
 - 1 en qualité « d'Agent de gestion administrative et comptable ».
 - DEUX (2) emplois « d'Agent contrôleur », de catégorie C au grade d'Adjoint de la spécialité administrative, modifié en qualité de « Technicien de contrôle ».
 - UN (1) emploi « d'Agent polyvalent de maintenance et d'entretien technique » de catégorie C au grade d'Adjoint modifié en qualité « d'Adjoint de maintenance et d'entretien technique ».
 - UN (1) emploi de « Chef de brigade de perception », de catégorie C au grade d'Adjoint principal de la spécialité administrative modifié en qualité « d'Agent de gestion administrative et comptable ».
 - UN (1) emploi « d'Agent de gestion administrative chargée de l'évènementiel et de l'animation », de catégorie C au grade d'Adjoint principal de la spécialité administrative, modifié en qualité de « Responsable de pôle ».
 - TROIS (3) emplois « d'Agent de surveillance et de proximité », de catégorie D de la spécialité administrative modifiés comme suit :
 - 1 en qualité « d'Agent de surveillance et de sécurité » au grade d'Agent qualifié
 - 1 en qualité « d'Agent de surveillance et de sécurité » au grade d'Agent
 - 1 en qualité « d'Agent de maintenance et d'entretien technique » au grade d'Agent.
 - UN (1) emploi vacant « d'Agent de proximité », de catégorie D au grade d'Agent modifié en qualité « d'Agent de surveillance et de sécurité ».
 - UN (1) emploi vacant « d'Agent d'exploitation » de catégorie D au grade d'Agent modifié en qualité « d'Agent de maintenance et d'entretien technique ».

❖ Enfin de répondre aux besoins en personnel des autres directions, il est proposé aux membres de :

➤ **Créer CINQ (5) emplois permanents à temps complet :**

- Au sein de la direction des affaires sociales et civiles :
 - UN (1) emploi « d'Agent d'état-civil », de catégorie C au grade d'Adjoint de la spécialité administrative, pour renforcer l'équipe de l'état-civil.
- Au sein de la direction de l'emploi, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :
 - UN (1) emploi « d'Animatrice jeunesse et insertion », de catégorie C au grade d'Adjoint de la spécialité administrative, pour renforcer l'équipe des animateurs ;
 - UN (1) emploi « d'Animateur sportif », de catégorie C au grade d'Adjoint de la spécialité administrative, pour compléter l'équipe des animateurs sportifs et répondre à un départ imprévu ;
 - UN (1) emploi « d'Agent d'exploitation », de catégorie D au grade d'Agent de la spécialité technique, pour renforcer les équipes d'entretiens.
- Au sein de la direction générale des services :
 - UN (1) emploi « d'Agent de proximité », de catégorie D au grade d'Agent de la spécialité administrative, pour compléter l'équipe de la brigade de proximité et répondre également à des départs.

➤ **Modifier UN (1) emploi vacant permanent à temps complet au sein du centre de secours, comme suit :**

- UN (1) emploi de « Planton » de catégorie D de la spécialité administrative en qualité « d'Agent d'entretien » de la spécialité technique en élargissant le grade maximal au grade minimum. Un recrutement qui vise à assurer le nettoyage du centre de secours.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete le 17 octobre 2023

Le Rapporteur,
René TEMEHARO
3^{ème} adjoint au maire